



Attention Arnaque !

Pillar 3 disclosures

3I GROUP PLC

As at 31 March 2022



1. Aperçu

La directive sur les exigences de capital (« CRD ») et la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (« AIFMD ») établissent un cadre de capital réglementaire au Royaume-Uni et en Europe régissant le montant et la nature du capital que les entreprises de services financiers doivent conserver. Au Royaume-Uni, la CRD et l'AIFMD sont mises en œuvre par la Financial Conduct Authority (« FCA ») et la Prudential Regulatory Authority, qui appliquent des règles et des orientations prudentielles par le biais du General Prudential Sourcebook (« GENPRU »), le Prudential Sourcebook for Banks, Building Sociétés et Entreprises d'Investissement (« BIPRU ») et le Recueil Prudential des Entreprises d'Investissement (« IFPRU »). Au Royaume-Uni, 3i est réglementé par la FCA.

Le cadre se compose de trois piliers :

- Pilier 1 : définit le montant minimum de capital qui répond aux risques de crédit, de marché et opérationnel de l'entreprise ;
- Pilier 2 : oblige l'entreprise à évaluer si ses fonds propres du Pilier 1 sont suffisants pour faire face à ses risques ou si des fonds propres supplémentaires sont nécessaires ; et
- Pilier 3 : exige la divulgation d'informations précises sur les contrôles de gestion des risques sous-jacents et la position du capital. Les déclarations spécifiques qui doivent être faites en vertu du pilier 3 sont énoncées au chapitre 11 du BIPRU.

Ces informations du Pilier 3 sont revues et mises à jour sur une base annuelle et publiées sur le site Web de 3i Group plc (« 3i ») après la publication du rapport annuel et des comptes (« ARA ») de 3i. Cette divulgation sera publiée plus fréquemment s'il y a des changements importants dans l'entreprise. Ce document n'a pas été vérifié de manière indépendante, ne constitue aucune forme d'état financier et ne doit pas être invoqué pour porter un jugement sur la situation financière du Groupe.

L'ARA du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2022 est accessible sur

2. Champ d'application

Les informations contenues dans ce document concernent 3i et ses filiales consolidées qui forment ensemble et sont désignées dans ce document comme le Groupe. 3i est une société d'investissement aux trois métiers complémentaires, Private Equity, Infrastructure et Corporate Assets. Le Groupe comprend un certain nombre de filiales réglementées - 3i Investments plc, 3i BIFM Investments Limited, 3i Investments (Luxembourg) SA et 3i Corporation, qui sont soumises à la réglementation de leurs régulateurs locaux.

Les entreprises réglementées du Groupe au Royaume-Uni sont identifiées dans le tableau ci-dessous :

Group Company	Prudential Classification
3i Investments plc	Collective Portfolio Management Investment and BIPRU firm
3i BIFM Investments Limited	IPRU (INV) Chapter 5 firm

Les sociétés réglementées du Groupe au Royaume-Uni sont soumises à la fois à des rapports individuels et consolidés et à des exigences minimales en matière de capital réglementaire. Le Groupe, ainsi que chacune des entités réglementées sur une base individuelle, dispose de ressources en capital suffisantes par rapport à ses exigences minimales en matière de capital réglementaire.

Ce document détaille les informations du Groupe au titre du Pilier 3 au 31 mars 2021. Il a été préparé conformément au BIPRU 11 et fournit des détails sur le capital, les expositions aux risques, les processus d'évaluation des risques, l'adéquation des fonds propres et la politique et les pratiques de rémunération. Il est cohérent avec la manière dont la haute direction, y compris le Conseil d'administration de 3i (« Conseil »), évalue et gère les risques auxquels le Groupe est confronté.

Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (« ICAAP »)

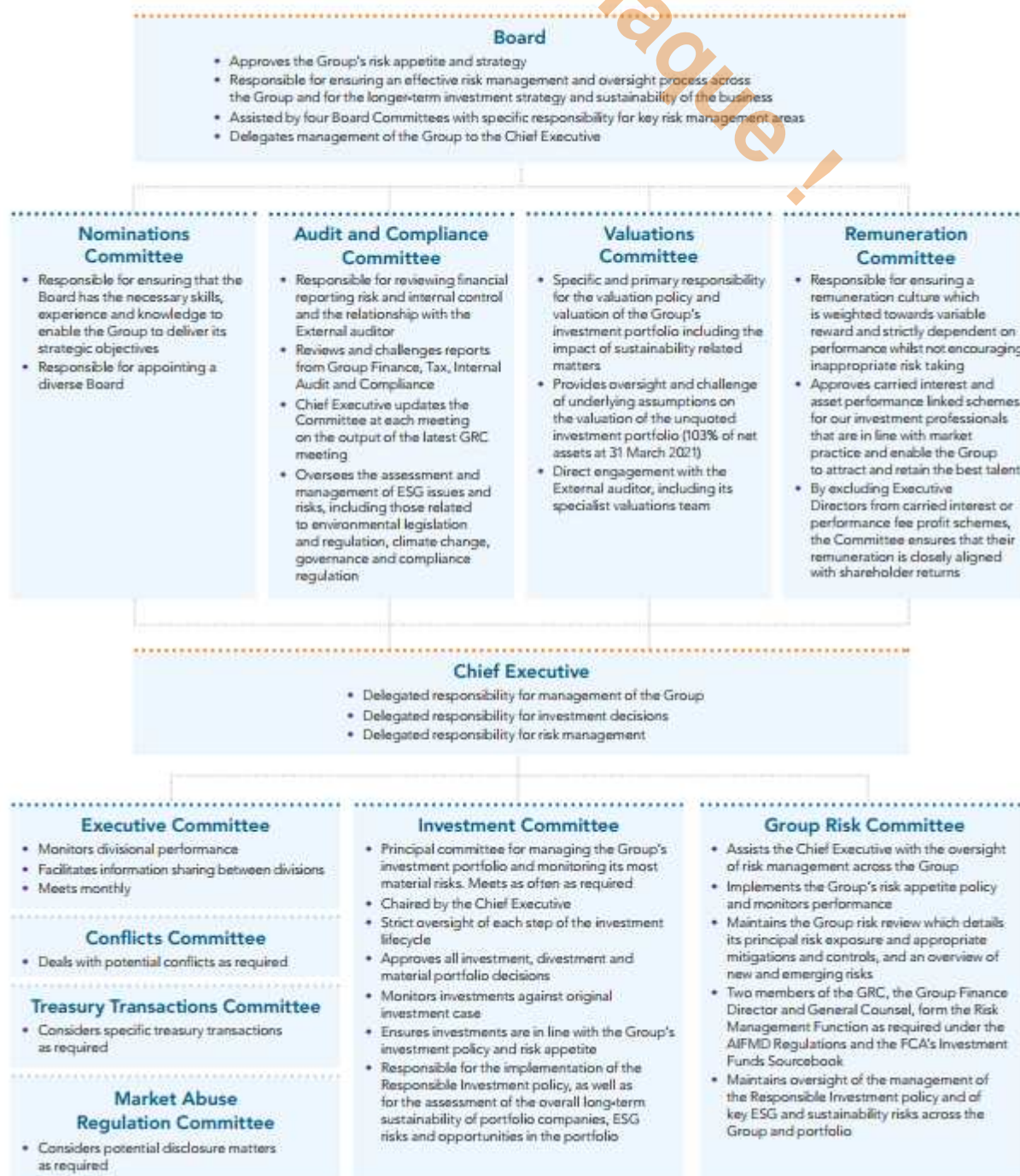
Le Groupe dispose d'un processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (« ICAAP ») qui est formellement revu par le Conseil au moins une fois par an. L'objectif de l'ICAAP est de déterminer, de manière continue, si 3i et ses filiales sont suffisamment capitalisées par rapport aux risques auxquels elles sont confrontées.

3. Gouvernance et gestion des risques

3.1 GOVERNANCE STRUCTURE

Un aperçu de la structure de gouvernance des risques du Groupe est présenté ci-dessous. De plus amples détails sur l'activité du Conseil et des Comités présentés peuvent être trouvés à la page 50 de l'ARA 2021 de 3i Group plc..

Risk governance structure



3.2 RISK APPETITE STATEMENT

La politique d'appétence au risque de 3i, cohérente avec les années précédentes, repose sur des procédures d'investissement rigoureuses et complètes et une gestion prudente du capital. Le décompte détaillé se trouve en page 51 du ARA 2021 du Groupe.

3.3 APPROACH TO RISK GOVERNANCE

Les sections ci-dessous sont un résumé de l'approche du Groupe en matière de gouvernance des risques telle que divulguée dans son ARA 2021 aux pages 50 à 62.

Le Conseil est responsable de l'évaluation des risques, du processus de gestion des risques et de la protection de la réputation et de l'intégrité de la marque du Groupe. La surveillance non exécutive de la gouvernance des risques est également exercée par le biais du comité d'audit et de conformité. L'assurance de la robustesse et de l'efficacité des processus généraux de gestion des risques du Groupe et de la conformité aux politiques pertinentes est fournie au Comité d'audit et de conformité par le biais de l'évaluation indépendante de l'Audit interne et des travaux de la Conformité du Groupe sur les risques réglementaires. Les activités du Comité d'audit et de conformité sont décrites plus en détail aux pages 94 à 98 de l'ARA 2021 du Groupe.

3.4 RISK MANAGEMENT FRAMEWORK

Le cadre de gestion des risques du Groupe est conçu pour soutenir la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe.

Les principes clés qui sous-tendent la gestion des risques dans le Groupe sont :

- le Conseil et le Comité exécutif promeuvent une culture dans laquelle les risques sont identifiés, évalués et communiqués de manière ouverte, transparente et objective ;
- le comité d'investissement assure une approche centralisée de l'investissement axée sur les processus ; et
- la priorité absolue est de protéger la viabilité à long terme et la réputation du Groupe et de produire des rendements cash-to-cash durables à moyen et long terme.

La gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance du Groupe est au cœur de la conduite de ses activités et un élément clé de son cadre de gestion des risques. Il s'inscrit également dans le cadre des revues semestrielles des sociétés du portefeuille telles que décrites dans le rapport du Comité d'évaluation en pages 103 à 106 de l'ARA 2021 du Groupe.

En pratique, le Groupe applique un cadre de « trois lignes de défense » pour gérer et identifier les risques. La première ligne de défense contre les résultats en dehors de notre appétit pour le risque est la fonction commerciale et les associés directeurs respectifs du capital-investissement, de l'infrastructure et des actifs de l'entreprise.

La ligne hiérarchique s'appuie sur des fonctions de supervision et de contrôle telles que la finance, les ressources humaines et le juridique qui constituent la deuxième ligne de défense. La fonction de conformité fait également partie de la deuxième ligne de défense ; ses fonctions comprennent l'examen du fonctionnement efficace de nos processus pour répondre à nos exigences réglementaires.

L'audit interne fournit une assurance indépendante sur le fonctionnement des contrôles et constitue la troisième ligne de défense. Le programme d'audit interne comprend l'examen des processus de gestion des risques et des recommandations pour améliorer l'environnement de contrôle interne.

3.5 RISK REVIEW PROCESS

Le processus de revue des risques du Groupe comprend le suivi d'indicateurs stratégiques et financiers clés considérés comme des indicateurs d'évolution potentielle du profil de risque du Groupe. L'examen comprend, mais sans s'y limiter, les données de référence suivantes :

- KPI Groupe et Métier ;
- analyse de portefeuille ;
- rapports de risque pour les fonds d'investissement alternatifs gérés ; et
- journal des risques Groupe trimestriel.

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'approche du Groupe en matière de gouvernance des risques ou de son fonctionnement au cours de l'exercice 2021, mais nous avons continué à affiner notre cadre de gestion des risques, le cas échéant. De plus amples détails sur l'approche de 3i en tant qu'investisseur responsable sont disponibles sur 3i

3I INVESTMENTS (LUXEMBOURG) SA, 9 Rue Ste ZitheL-2763 Luxembourg (Lëtzebuerg) société étrangère immatriculée au registre du commerce, immatriculée sous le SIREN 848359238, Localisée (99137) Son effectif est compris entre 20 et 49 salariés Les actions de la Société sont destinées aux investisseurs souhaitant s'exposer à un portefeuille de capital-investissement non coté 12 Rue Lamennais 75008 Paris, France Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (7022Z) Numéro paris 01.89.26.78.33

